

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 628 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE VILLE-MARIE

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par la soussignée, directrice générale;

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2026, le règlement suivant a été adopté :

- *Règlement n° 628 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Ville-Marie.*

Le règlement n° 628 entre en vigueur le 8 avril 2026, jour de sa publication sur le site Web de la Ville de Ville-Marie, et est aussi disponible pour consultation au bureau du greffe situé à l'hôtel de ville au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 8 avril 2026.

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie le 8 avril 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 avril 2026.

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers
Directrice générale et greffière-trésorière